

<p style="text-align: center;">DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE</p> <p style="text-align: center;">Séance du 12 janvier 2021</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 33 Suppléant : 0 Absents : 5 Pouvoirs : 1 Votants : 34 Pour : 34 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 06/2021</p>	<p>L'an deux mille vingt et un, le 12 janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire Usses et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Jean XXIII à Frangy, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD.</p> <p>Date de convocation : 06 janvier 2021</p> <p>Présents : Mesdames Frédérique AURELLE, Sophie COLAS, Laetitia COCATRIX, Sylvie TARAGON, Sandrine TASSET, Carole BRETON, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Marie-Christine GLANDUT, Florence POZZO, Carole ETTORI, Carine DUVERNOIS, Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Hervé BOUËDEC, Christian VERMELLE, Georges CANICATTI, Patrick CHAPEL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, David BANANT, Vincent DUTOIT, Jérémie COURLET, Gérard LAMBERT, Gilles CALLET, François SÈVE, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Bernard THIBOUD à Paul RANNARD</p> <p>Absents : Corinne GUISEPPIN, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX.</p> <p>Madame Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ est désignée secrétaire de séance</p>

Envoyé en préfecture le 21/01/2021
Reçu en préfecture le 21/01/2021
Affiché le 
ID : 074-200070852-20210112-CC_06_2021-DE

OBJET : FINANCES - Autorisation du Président de la CCUR à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget « Pôle médical des Usses » pour 2021

Vu l'article L1612-1 (alinéa 2) du CGCT, modifié par l'ordonnance N°2009-1400 du 17/11/2009, qui permet de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent (soit 25 %),

Vu la délibération CC 103/2020 du 23/07/2020 portant sur la création du nouveau Budget Pôle médical des Usses

Vu la délibération CC 163/2020 qui autorise à engager liquider et mandater les dépenses d'investissement sur les budgets de la CC Usses et Rhône

Mme la Vice-présidente chargée des finances, propose en complément de la délibération CC 163/2020 du 8 décembre 2020 d'inclure le BA Pole médicale des Usses à cette autorisation de mandater les dépenses d'investissement, et ce dans l'attente du vote du budget primitif 2021.

Par ailleurs, l'état des restes à réaliser est en cours d'établissement et permettra de régler les dépenses dont l'engagement a été pris sur l'exercice 2020.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

AUTORISE l'ouverture de crédits d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2021, pour le paiement des premières factures de l'exercice 2021 sur le budget pôle médical des Usses à savoir :

Dénomination Budget	Chapitres Dépenses	Montant BP et DM 2020	Montant 25%
Budget « Pôle médical des UsseS »	23	594 100 €	148 525 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**

